FO Agriculture

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

A Paris, le 1er avril 2020

Réunion avec les organisations syndicales format CTM du 1er avril 2020

Cette réunion était présidée par M. MERILLON, Secrétaire général adjoint du MAA.

FO Agriculture était représentée par Jean-Christophe LEROY, Stéphane TOUZET, Christine HEUZE.

FO Agriculture a adressé, au préalable, à l'administration la synthèse des questions qui lui ont été remontées par les collègues (voir ici cette synthèse). Un cadrage plus prononcé s'avère nécessaire et urgent, pour empêcher les dérives constatées ici ou là en matière de sécurité ou de management.

Réponses de l'administration

La situation des agents de la communauté de travail du ministère de l'zgriculture

Environ 90 % des agents sont confinés, dont 84 % en télétravail et 10 % sont en présentiel.
L'Outre-Mer a quelque peu freiné la mise en place du télétravail mais tout est rentré dans l'ordre aujourd'hui.

Contamination

- **au MAA (hors DDI)** 32 cas sont confirmés dont 9 en centrale et 150 suspicions,
- **en DDI (pas de distinction de ministères DDI)** 120 cas confirmés.

Malheureusement, on déplore le décès d'un agent IFCE dimanche dernier.

Un agent n'a pas obligation de donner d'information sur une éventuelle maladie.

Nous incitons les collègues qui seraient susceptibles d'être atteints du COVID19 à informer leur structure afin de facilité la protection de la communauté de travail.

Toutefois, il est rappelé qu'il est interdit de diffuser le nom des agents malades.

Agents contaminés
L'information doit circuler afin de protéger l'ensemble des agents ayant été en contact avec les personnes infectées.

L'administration rappelle que le maximum de lien avec les agents doit être mis en place, c'est un élément essentiel.

Rappel de notre ministère : la sécurité sanitaire des agents est prioritaire.

Informatique

La surcharge du réseau est bien réelle et les agents la subisse. Une étude est en cours pour voir comment améliorer les conditions de travail des agents en télétravail.

Isolement des agents

La mise en place d'une cellule d'écoute est à l'étude avec le SRH.

Télétravail

Il est demandé que le droit à la déconnexion soit respecté, l'administration sera vigilante.

Un guide sera diffusé à la fois pour les agents mais aussi pour les encadrants.

Contractuels

A la demande du cabinet, l'administration étudie de quelle manière seront prises en compte les différentes situations qui se posent. A situation particulière, traitement particulier.

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne - 75349 PARIS SP 07
Tél. 06 11 54 05 32
E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

www.fo-agriculture.fr

Etat des effectifs en abattoirs

Des points « rouge » ont été signalés en Bretagne, Normandie et Occitanie. Soit l'activité baisse, soit à l'inverse l'activité augmente. C'est un point de vigilance avec la DGAL.

A noter : quelques établissements n'assurent pas la sécurité de leurs agents.

Économie agricole

Le report de la date limite des dépôts de demandes est accepté et passe du 15 mai au 15 juin 2020 sans pénalité. L'ouverture de la télédéclaration de la campagne 2020 est maintenue au 1er avril 2020. Les instructions ministérielles vont suivre.

Organisations des concours

Cette situation est en expertise concernant le calendrier général de report et les conséquences sur les préparations. Il y a également la problématique des salles à résoudre.

A noter : le concours interne des attachés est reporté (fin du second semestre)

Mobilité

Si on reporte la fermeture d'agrimob au 30 avril il n'y a plus de garantie de prise de postes au 1er septembre. L'attribution des postes pourrait être faite au 1er, voir au 15 juillet mais l'organisation pour les agents serait plus difficile.

Tout le calendrier est resseré afin que les agents ait l'information au plus tôt.

Néanmoins, pour les agents postulants au MTES, dont la clôture est fixé plus tardivement au 30 avril, ils pourront notifier, après le 17 avril, au BASE leur changement éventuel d'ordre de priorité qui sera prise en compte.

Bascule RIFSEEP TSMA/IAE

La bascule se fera mais plus tard que prévu car il est indispensable que les erreurs constatées du fait de la mise en place de Renoir RH soient rectifiées en amont. La modulation 2020 du CIA sera impossible si la bascule s'effectue à compter de juillet.

CAP

La CAP des IAE est reportée au 19 mai. Le **SNIAE FO** demande qu'elle se tienne en présentielle.

IGAPS

Les IGAPS sont présents et peuvent être contactés.

FO demande de faciliter l'accès aux informations de l'intranet pour les agents confinés qui n'y ont pas accès.

Paye

Les problèmes rencontrés (erreurs sur paye du mois de mars) seront difficiles à traiter, la DGFIP ayant pris comme principe de faire un copier coller de la paye de mars sur avril, voire sur mai.

ASA et RTT

La position ASA n'a aucune incidence sur les congés mais à une incidence sur les RTT (ASA = pas de RTT au prorata).
Les ASA qui étaient mises en place au départ pour 15 jours sont prolongées dans le cadre du confinement.

Entretiens professionnels

L'échéance sera décalée. Néanmoins, les entretiens peuvent avoir lieu pendant cette période (visio ou audio) **si les deux parties sont d'accord.**

Jour de carence

Pour les agents tombés malades avant la promulgation de la loi (24 mars), la réponse de l'administration est la suivante : Il est impossible de ne pas respecter les textes.

Maladie professionnelle COVID 19

C'est la fonction publique qui se prononcera pour indiquer si cette épidémie sera reconnue en maladie professionnelle ou non.

Congés 2020

Une réponse à cette problématique sera donnée par la fonction publique pour l'ensemble des fonctionnaires.

Foire aux questions (FAQ)

Le MAA a mis en place une FAQ qui fonctionne plutôt bien mais qui sera rendue plus accessible sur l'INTRANET du MAA pour l'ensemble des agents. **Le MAA indique très clairement que ses réponses s'imposent à tous et ont la même valeur qu'une circulaire.** L'intranet (sans VPN) du MAA est accessible à l'adresse suivante :
https://agriculture.gouv.fr/covid-19-informations-sur-les-secteurs-du-ministere-de-lagriculture-et-de-lalimentation

Dialogue social

Il est primordial en cette période de crise et le ministre va le rappeler aux DRAAF.

Enseignement

Quid des remontées exhaustives des cas de personnels ou d'apprenants signalés Covid19 ? En effet, il peut y avoir dans l'entourage des personnels ou dans celui des apprenants des personnes particulièrement fragiles qui doivent être protégées.

L'administration se dit vigilante au maintien d'un dialogue social en région et souhaite la réunion régulière des instances.

FO Agriculture demande un bilan des réunions des CHSCT, régionaux ou d'établissements dans le supérieur.

Le chef de service de l'enseignement technique salue les équipes et les enseignants mobilisés sur la mise en œuvre de la continuité pédagogique. 93 % des établissements ont fait remonter leur plan de continuité de l'activité (PCA).

Face aux difficultés de connexion rencontrées, des fiches ont été diffusées sur Chlorofil. Une discussion est en cours avec la Poste pour permettre à l'enseignement agricole de bénéficier du même dispositif dédié que l'éducation nationale (EN) pour l'envoi des cours par les enseignants aux élèves sans connexion.

Par ailleurs, il faut chercher des solutions pour minimiser les pertes financières des CFPPA en baisse d'activité.

En ce qui concerne les agents contractuels sur budget, en CFA, en CFPPA ou dans l'enseignement supérieur, le ministère a bien identifié nos questions (maintien des contrats des agents afin que ces agents ne se retrouvent pas sans ressources dans une période où ils ne pourraient pas retrouver de travail ; possibilité que leurs congés payés soient rémunérés et non pris, si la fin de contrat est pendant la période de confinement) et cherche actuellement des solutions.

L'organisation des examens sera un point abordé au CTEA du 2 avril. 2 points clé sont à prendre en compte : la date de sortie du confinement et les modalités d'organisation du bac décidées par l'EN. JM Blanquer s'exprimera jeudi ou vendredi.

Le CTEA du 2 avril devrait aussi aborder la question des congés. Selon le ministère, certains enseignants souhaitent continuer d'apporter un soutien scolaire et l'administration n'est pas contre payer des heures supplémentaires.

Pas de réponse sur les rendez-vous de carrière, inspections qui conditionnent l'examen de promotions des enseignants (afin d'obtenir une bonification d'ancienneté -un changement d'échelon raccourci de 1 an- au 6ème et 8ème échelon).

D'autres questions restent sans réponse. Il n'y a rien sur la validation des stages des enseignants stagiaires non encore inspectés. Qu'en est-il des résultats des mobilités DGER (directeurs et enseignants). Les OS souhaitent être informées.

Le secrétaire général adjoint et le chef du SRH répondent :
- le mode de titularisation des stagiaires est encore en discussion en interministériel,
- pour les RV de carrières, 900 sont déjà faits et 100 restent à faire.

*Vos représentants **FO Agriculture***

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr